



COVID-19: fiche d'information sur le *pooling* d'échantillons et la marche à suivre en cas de *pool* positif lors des tests répétés

Version du 26.4.2021

Le *pooling* (création d'un échantillon mixte de plusieurs personnes à tester) est prévu en cas de **tests répétés sur des personnes sans symptômes** dans les établissements de formation ainsi que sur le personnel des entreprises et des foyers pour personnes âgées. Étant donné que la probabilité pré-test¹ est réduite et afin de préserver les ressources, les échantillons peuvent être analysés de manière groupée à l'aide de la méthode par biologie moléculaire (p. ex., tests PCR). La taille du *pool* dépend de la prévalence locale.

Analyse d'échantillons mixtes par biologie moléculaire

Les laboratoires qui disposent d'une autorisation d'analyse du SARS-CoV-2 par biologie moléculaire peuvent procéder à des analyses d'échantillons *poolés* sous leur responsabilité. Le type de *pooling* et la validation préalable de la méthode relève de la responsabilité des laboratoires. Tous les prélèvements (p.ex., nasopharyngé, salivaire, gargarisme) autorisés pour le diagnostic moléculaire peuvent être *poolés*.

Exécution du *pooling*

En accord avec le laboratoire en charge, le *pooling* peut être réalisé sur le site du test ou en laboratoire. Les laboratoires responsables sont libres de définir eux-mêmes la stratégie de *pooling* dans le respect des critères minimaux. Un exemple est disponible ici: [Aperçu et déroulement des tests en entreprise](#) (zh.ch, en allemand).

La réalisation d'un tel échantillon mixte sur le site du test peut décharger les laboratoires et être menée par des personnes formées (p.ex., personnel de soins, enseignants formés). Les mesures de protection en matière de sécurité biologique prévues par l'ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes doivent être respectées (port de gants, masques chirurgicaux, lunettes de protection et et si possible surblouse). L'employeur est tenu de fournir les équipements de protection. Les personnes testées doivent se laver les mains avant et après la prise d'échantillon et respecter les distances lorsqu'elles font la queue. Le *pooling* doit avoir lieu dans une pièce séparée dans la mesure du possible. Après le *pooling*, les surfaces doivent être nettoyées et la pièce aérée. Les échantillons doivent être transportés vers le laboratoire dans un triple emballage, conformément aux prescriptions relatives au diagnostic médical en laboratoire. Une vidéo explicative est disponible (<https://assets.adobe.com/public/e61f020d-5370-414f-5c30-411aac56a806>).

Les déchets doivent être éliminés comme d'habitude et immédiatement. L'excès de bain de bouche peut être évacué directement dans un évier ordinaire, de la même manière que les autres fluides corporels (à condition que les récipients soient faciles à vider et l'on rince avec suffisamment d'eau; les éviers utilisés sont désinfectés, si nécessaire, après cette opération). Les déchets plastiques peuvent être mis au rebut normalement, jusqu'à une certaine quantité (20kg par mois). Vous trouverez davantage d'informations dans les [Recommandations de la Confédération aux cantons concernant](#)

¹ La probabilité d'avoir un résultat positif est faible (par rapport aux personnes symptomatiques).

[l'élimination des ordures ménagères et des déchets du secteur de la santé dans la situation extraordinaire liée au coronavirus.](#)

En cas d'incident (p.ex., si un pot se renverse), le liquide doit être ramassé avec du papier et puis éliminé. La personne doit ensuite se laver les mains et remplacer ses gants. Cinq jours après l'incident, elle doit passer un test rapide antigénique (standard «diagnostic»).

Le *pooling* est par exemple adapté pour tester des classes scolaires ou certaines parties d'une entreprise. Un échantillon mixte se compose au minimum de 4 échantillons uniques. Sa taille maximale doit être définie avec le laboratoire en charge et dépend de la méthode d'analyse validée en laboratoire.

Afin d'alléger les mesures de suivi des contacts, le *pooling* devrait au moins suivre la logique de groupe. Une classe devrait par exemple être testée au complet et les prélèvements ne devraient pas être mélangés avec ceux d'une autre classe. Lors de la réalisation des tests, il est nécessaire de saisir les données de contact des enfants présents et absents qui composent normalement le groupe.

Détermination des personnes infectées et tests suivants en cas de résultat positif dans un *pool*

Toutes les personnes testées dont les prélèvements sont disponibles dans l'échantillon mixte (*pool*) doivent être convoquées afin de procéder à un prélèvement classique séparé (diagnostic individuel) si les échantillons individuels ne sont pas conservés.

S'il est nécessaire de déterminer rapidement les personnes positives du *pool* en cas de test positif dans l'échantillon mixte (p.ex., dans les foyers pour personnes âgées), les prélèvements individuels peuvent être conservés dans des conditions adéquates (selon les recommandations du laboratoire responsable). Tous les échantillons uniques du *pool* testé positif doivent être à nouveau analysés individuellement afin d'établir quel(s) prélèvement(s) est (sont) positif(s).

Exigences minimales de qualité

Les spécialistes de laboratoire définissent les prélèvements utilisés (p. ex., nasopharyngé, salivaire, gargarisme) et la méthode d'analyse de même que la taille maximale d'un *pool*. Les critères de performance définis pour les tests rapides antigéniques peuvent servir de base pour la fiabilité de l'analyse (85% de sensibilité, 99% de spécificité). Plus le nombre de prélèvements dans un échantillon mixte est élevé, plus il est difficile de produire de bons résultats analytiques. La valeur de référence pour la taille maximale d'un *pool* est de 25 échantillons par *pool*. Plus la prévalence est faible, plus il est possible de combiner des échantillons dans un *pool*. Dans cette dépendance, une valeur indicative de 10 à 25 échantillons par *pool* peut être envisagée pour une prévalence inférieure à 1% et une taille de *pool* de 4 à 15 échantillons pour une prévalence de 1% ou plus. En outre, la taille des *pools* doit être adaptée à la sensibilité du dispositif de test utilisé par le laboratoire qui effectue le test, ainsi qu'aux circonstances de l'institution à tester (p ex., pour les groupes de travail en entreprise ou les classes dans les écoles).



Gestion des *pools* positifs lors des tests répétés:

Les tests répétés à partir d'échantillons de salive, organisés dans les entreprises, permettent d'identifier rapidement les personnes infectieuses, de manière à pouvoir détecter et prévenir tôt les flambées et protéger les établissements et leurs collaborateurs. On peut ainsi éviter les absences importantes causées par les flambées et celles liées à la maladie ou à l'isolement.

Phase 1: participation au <i>pooling</i> régulier - remise d'un échantillon de salive une fois par semaine	Phase 2: pool positif - personnes infectées non encore déterminées²	Phase 3: personnes infectées déterminées
<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe STOP / les règles d'hygiène et de conduite (quels que soient les résultats des tests) Tester les personnes symptomatiques indépendamment des tests répétés 	<p>La probabilité qu'a chaque personne d'être infectée se situe entre 5 et 20%, selon la taille du <i>pool</i>.</p> <ol style="list-style-type: none"> Effectuer immédiatement un diagnostic de confirmation par PCR. Jusqu'au résultat du test PCR (détermination des personnes infectées), appliquer des mesures de sécurité supplémentaires après évaluation de la situation: <ul style="list-style-type: none"> tri supplémentaire au moyen de tests rapides antigéniques immédiats, effectués par une personne formée (p.ex., un médecin du travail); isolement si positif télétravail si possible respect absolu des règles STOP (distance, masque, hygiène des mains impeccable, toujours aérer sans exception), y compris pendant les pauses pas de contacts dans le cadre privé si possible, ne pas utiliser les transports en commun <p>(pas de mesures pour les contacts des personnes appartenant à un <i>pool</i> positif, jusqu'à la phase 3: personnes infectées déterminées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le principe STOP / les règles d'hygiène et de conduite (quels que soient les résultats des tests) Tester immédiatement les personnes symptomatiques indépendamment des tests répétés <p>Toute personne positive à un test PCR individuel se place en isolement: https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/k-und-i/aktuelle-ausbrueche-pandemien/2019-nCoV/merkblatt-selbstisolation-covid-19.pdf.download.pdf/covid-19_anweisungen_isolation.pdf</p> <p>Les personnes de l'entreprise en contact avec la personne isolée ne doivent pas se placer en quarantaine.</p> <p>Si, en l'espace de dix jours, au moins deux personnes appartenant à un même unité de travail ou en contact entre elles sont testées positives, le service cantonal compétent procède à l'enquête habituelle en cas de flambée, afin d'empêcher que l'infection ne gagne des portions importantes de l'entreprise.</p>

² Les dispositions cantonales peuvent s'écarter de cette recommandation.